Bordereau attestant l'exactitude des informations - LORIENT - 5601 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 21/10/2026 - B2026/009299 - 2013 B 00687 - 795 277 334 - KERIMO

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

① **BILAN – ACTIF**

DGFiP N° 2050-SD 2025

cerfa

N° 15949 * 03

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise KERIMO — Néant *

Adresse de l'entreprise 7 Village de Kerloret 56270 PLOEMEUR

SIRET 7 9 5 2 7 7 3 3 4 0 0 0 1 2

Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2 — Durée de l'exercice précédent * 1 2

			Exercice N clos le 2025-12-31		
			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé	**TOTAL (I)**	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG	
	Fonds commercial (1)	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	11 761	AU 10 214	1 546
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU	209 255	CV	209 255
	Créances rattachées à des participations	BB	303 423	BC	303 423
	Autres titres immobilisés	BD	17 318	BE	17 318
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH	71 462	BI	71 462
	TOTAL (II)	BJ	613 219	BK 10 214	603 005
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	55 800	BY	55 800
	Autres créances (3)	BZ	12 349	CA	12 349
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:. .)	CD	100 000	CE	100 000
	Disponibilités	CF	140 584	CG	140 584
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avances (3) *	CH	5 425	CI	5 425
	TOTAL (III)	CJ	314 158	CK	314 158
	Frais d'émission d'emprunt à étaler **(IV)**	CW			
	Primes de remboursement des obligations **(V)**	CM			
	Écarts de conversion actif * **(VI)**	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	927 377	1A 10 214	917 163

Renvois:(1) dont droit au bail : — (2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes CP — (3) Part à plus d'1 an : CR

Clause de réserve de propriété * : Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

② **BILAN – PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

Désignation de l'entreprise	KERIMO		Néant ☐ *
			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 200 000.)	DA	200 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport..	DB	
	Écarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	20 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3) * (dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	658 011
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(45 137)
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	25
	TOTAL (I)	DL	832 899
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligatoires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	25
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs EI)	DV	48 594
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	12 756
	Dettes fiscales et sociales	DY	22 888
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	84 263
	Écart de conversion passif * **TOTAL (V)**	ED	
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	917 163

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2) dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	- Écart de réévaluation libre	1D	
	- Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	84 263
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

③ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)**

DGFiP N° 2052-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : KERIMO — Néant *

			Exercice N		
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires	TOTAL
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC
	Production vendue — Biens *	FD		FE	FF
	Production vendue — Services *	FG	116 500	FH	FI 116 500
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	116 500	FK	FL 116 500
	Production stockée *				FM
	Production immobilisée *				FN
	Subventions d'exploitation				FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP
	Autres produits (1) (11)				FQ 6
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)				FR 116 506
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS
	Variation de stocks (marchandises) *				FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *				FV
	Autres achats et charges externes (3) (6*bis*) *				FW 36 613
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX 1 636
	Salaires et traitements *				FY 126 987
	Charges sociales (10)				FZ 21 268
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements(14)				GA 1 455
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions				GB
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD
	Autres charges (12)				GE 1 060
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)				GF 189 019
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					GG (72 514)
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)				GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)				GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ 24 185
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL 3 192
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM
	Différences positives de change				GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)				GP 27 377
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR
	Différences négatives de change				GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)				GU
2 – RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)					GV 27 377
3 – RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)					GW (45 137)

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

④ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)**

DGFiP N° 2053-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : KERIMO — Néant ☐ *

				Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	
	Total des produits exceptionnels (7)	**(VII)**	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 *bis*)		HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 *ter*)		HG	
	Total des charges exceptionnelles (7)	**(VIII)**	HH	
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)			HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		**(IX)**	HJ	
Impôts sur les bénéfices *		**(X)**	HK	
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	143 883
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	189 019
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – Total des charges)			HN	(45 137)

RENVOIS

(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
(2) Dont produits de locations immobilières		HY	
(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1G	
(3) Dont - Crédit-bail mobilier *		HP	20 090
(3) Dont - Crédit-bail immobilier		HQ	
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H	
(5) Dont produits concernant les entreprises liées		1J	
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K	
(6*bis*) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 *bis* du CGI)		HX	
(6 *ter*) Dont - amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 *octies* du CGI)		RC	
(6 *ter*) Dont - amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 *quinquies* D du CGI)		RD	
(9) Dont transfert de charges		A1	
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)		A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles Facultatives A6	Obligatoires A9		
dont cotisations facultatives Madelin A7			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)		HS	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DGFiP N° 2054-SD

IMMOBILISATIONS

2025

Désignation du déclarant : KERIMO — Néant ☐ .

CADRE A	IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
				1		2		3	
INC.	Frais d'établissement et de développement **TOTAL I**			CZ		D8		D9	
INC.	Autres postes d'immobilisations incorporelles **TOTAL II**			KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre (dont composa	L9	KJ		KK		KL	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui (dont compos	M1	KM		KN		KO	
CORPORELLES	Constructions	Installations gales, agencts*, aménagts des constructions, dont composants	M2	KP		KQ		KR	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels, dont		M3	KS		KT		KU	
CORPORELLES	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	1 931	KW		KX	
CORPORELLES	Autres immo. corporelles	Matériel de transport *		KY		KZ		LA	
CORPORELLES	Autres immo. corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	9 830	LC		LD	
CORPORELLES	Autres immo. corporelles	Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ	
CORPORELLES	Avances et acomptes			LK		LL		LM	
CORPORELLES	**TOTAL III**			LN	11 761	LO		LP	
FINANCIE.	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T	
FINANCIE.	Autres participations			8U	458 872	8V		8W	59 824
FINANCIE.	Autres titres immobilisés			1P	16 822	1R		1S	496
FINANCIE.	Prêts et autres immobilisations financières			1T	71 462	1U		1V	
FINANCIE.	**TOTAL IV**			LQ	547 156	LR		LS	60 320
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	558 917	ØH		ØJ	60 320

CADRE B	IMMOBILISATIONS			Diminutions : Par virement de poste à poste		Diminutions : Par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
				1		2		3		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement **TOTAL I**		IN		CØ		DØ		D7		
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles **TOTAL II**		IO		LV		LW		1X		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
CORPORELLES	Constructions	Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions	IS		MG		MH		MI		
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		

	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III	IY		NG		NH	11 761	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations	IØ	6 018	ØX		ØY	512 678	ØZ	
	Autres titres immobilisés	I1		2B		2C	17 318	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E		2F	71 462	2G	
	TOTAL IV	I3	6 018	NJ		NK	601 458	RH	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	6 018	ØK		ØL	613 219	ØM	

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉEVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 *bis*-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Les entreprises ayant pratiqué **la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables** (art. 238 *bis* J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : KERIMO — Néant ☑ *

Exercice N clos le : 2025-12-31

CADRE A

		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			
				Au cours de l'exercice			
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col .1– col. 2) – col. 5] (5)
		①	②	③	④	⑤	⑥
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	**TOTAUX**						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 *bis* J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B — **DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE ----------

2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE ---------- –

3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE ---------- =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

DGFiP N° 2055-SD

2025

AMORTISSEMENTS

Designation de l'entreprise	KERIMO	Néant ☐

CADRE A — **SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) ***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD	1 139	QE	386	QF		QG	1 525
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	7 620	QM	1 069	QN		QO	8 689
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	8 760	QV	1 455	QW		QX	10 214
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	8 760	ØP	1 455	ØQ		ØR	10 214

CADRE B — **VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5		Colonne 6			
		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales, agenc.,aménagements div	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Installations techniques, matériel et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	

Autres immo corporelles	Inst. Gales, agenc. Et aménagements divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7			
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3			
	Emballages, récupérations et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1			
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO			
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW		**Total général non ventilé (NS + NT + NU)**		NY		**Total général non ventilé (NW – NY)**		NZ							

CADRE C **MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES ***

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

DGFiP N° 2056-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise	KERIMO	Néant ☐ *

	NATURE DES PROVISIONS		Montant du début de l'exercice		AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS Reprise de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
			1		2		3		4	
PROVISIONS REGLEMENTEES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *		3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *		3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *		3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires		3X	25	TM		TN		TO	25
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)		IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)		3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I		3Z	25	TS		TT		TU	25
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients		4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités		4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change		4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires		4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)		5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des ES		5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions		EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *		5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)		5V		D4		5T		5U	
	TOTAL II		5Z		TV		TW		TX	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	02		03		04		05	
		- titres de participations	9U		9V	0	9W	0	9X	0
		- autres immobilisations financières (1) *	06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients		6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *		6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III		7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GENERAL (I+II+III)		7C	25	UB		UC		UD	25
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation			UE		UF			
		- financières			UG		UH			
		- exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence . montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI	10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

DGFiP N° 2056-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Extensions

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.

AUTRES PROVISIONS REGLEMENTEES

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.

PROVISIONS POUR IMPÔTS

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.

AUTRES PROVISIONS POUR DEPRECIATION

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.

⑧ ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : KERIMO — Néant *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES		MONTANT BRUT 1	À 1 AN AU PLUS 2	À PLUS D'UN AN 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations UL	303 423	UM	UN 303 423
	Prêts (1) (2) UP		UR	US
	Autres immobilisations financières UT	71 462	UV	UW 71 462
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux VA			
	Autres créances clients UX	55 800	55 800	
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* UO — (Provisions pour dépréciation antérieurement constituée*) Z1			
	Personnel et comptes rattachés UY	2 429	2 429	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux UZ			
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices VM	5 507	5 507	
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée VB	591	591	
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés VN			
	État et autres collectivités publiques — Divers VP			
	Groupe et associés (2) VC			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres) VR	3 822	3 822	
Charges constatées d'avance VS		5 425	5 425	
TOTAUX VT		448 459 VU	73 574 VV	374 885
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice VD			
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice VE			
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques) VF				

CADRE B — ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	À 1 an au plus 2	À plus d'1 an et 5 ans au plus 3	À plus de 5 ans 4
Emprunts obligatoires convertibles (1) 7Y					
Autres emprunts obligatoires (1) 7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine VG	25	25		
	à plus d'1 an à l'origine VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2) 8A					
Fournisseurs et comptes rattachés 8B		12 756	12 756		
Personnel et comptes rattachés 8C		4 412	4 412		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux 8D		2 856	2 856		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices 8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée VW	15 253	15 253		
	Obligations cautionnées VX				
	Autres impôts, taxes et assimilées VQ	367	367		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés 8J					
Groupe et associés (2) VI		48 594	48 594		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres) 8K					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie * Z2					
Produits constatés d'avance 8L					
TOTAUX VY		84 263 VZ	84 263		
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice VJ			(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques VL		
Emprunts remboursés en cours d'exercice VK					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

KERIMO

Annexe des Comptes

de l'exercice clos

le 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 917 163€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte nette comptable de -45 137€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Faits caractéristiques de l'exercice :

Évènements principaux :

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

Principes, règles et méthodes comptables :

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement n° 2023-08 du 22 novembre 2023 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement desdits comptes annuels.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci-après.

KERIMO

Société à responsabilité limitée au capital de 200 000 euros
Siège social : 7 village de Kerloret
56270 PLOEMEUR
795 277 334 RCS LORIENT

(la « **Société** »)

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 JUIN 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à -45 137 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-45 137 euros
Prélèvement sur le compte « Autres réserves » à due concurrence de	65 137 euros
Imputation à la perte de l'exercice	-45 137 euros
Le solde	20 000 euros
A titre de dividende à l'Associé Unique	**20 000 euros**

Soit 1 euro par part

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 20 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement le 1er juillet 2026.

L'Associé Unique approuve la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'Associé Unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis, l'année de leur versement, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable depuis le 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,

- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Associé Unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :
- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Conformément à la loi, l'Associé Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	**Dividende global**	**Eligibles à l'abattement de 40 %**	**Non éligibles à l'abattement de 40 %**
31/12/2022	100 000 €	100 000 €	/
31/12/2023	20 000 €	20 000 €	/
31/12/2024	20 000 €	20 000 €	/

Certifié conforme
La Gérance